



ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DE NAVES

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 20 MARS 2021

Date de convocation : 15 mars 2021

Etalent présents : Nathalie GUYONNET, Philippe RENAUD, Bernard GSELL (maire délégué représentant la commune)

Absent : Frédéric ABONDANCE (démissionnaire de la présidence et du conseil syndical)

Excusé : Max CREY

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : Bernard GSELL

Ordre du jour :

1. Election d'un président par intérim
2. Projet piste de damage CCVA
3. Projet de chalet de bergers secteur Arcochons
4. Questions diverses

Ouverture de la séance à 15h.

Nous apprenons au dernier moment, que pour raison de santé, M. Max CREY ne peut pas participer au conseil syndical.

Suite à la démission du Président en exercice, M. Frédéric ABONDANCE, et compte tenu de l'absence de Vice-président, après avis des services de l'Etat (DDT) sur la procédure à suivre, les membres non démissionnaires du syndicat ont pris la décision de se réunir ce samedi 20 mars 2021 à 15h en mairie annexe de Naves, avec à l'ordre du jour notamment l'élection d'un président par intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Contacté, M. Frédéric ABONDANCE nous a confirmé qu'il était également démissionnaire de son poste de membre du conseil syndical de l'AFP ; il n'a donc pas été convié à la présente réunion.

1/ Election du Président

Les membres du bureau regrettent que le Président sortant ne les ait pas informés directement de sa décision, prise le 21 novembre 2020 par courrier adressé au Préfet, et que ce dernier n'ait pas accepté de programmer une assemblée générale ni d'assurer l'intérim jusqu'à l'élection d'un nouveau Président, comme la préfecture le lui demandait.

B9

Il est précisé que les membres présents n'ont pas eu connaissance du courrier adressé au Préfet et qu'ils ne connaissent pas officiellement les motifs de la démission du Président. Le maire délégué de Naves, Bernard GSELL, indique qu'après avoir appris la nouvelle oralement, il a rencontré M. Frédéric ABONDANCE en mairie le 7/12/2020 en présence de Mme Nathalie GUYONNET.

Mme Nathalie GUYONNET propose la candidature de M. Bernard GSELL, qui précise son intention de ne pas conserver longtemps ce mandat, souhaitant que la prochaine assemblée générale voit arriver une équipe complète pour constituer le conseil syndical, soit 6 titulaires et 6 suppléants en plus du représentant de la commune.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, élit M. Bernard GSELL au poste de Président par intérim de l'AFP de Naves.

2/ Projet piste de damage CCVA

Par courrier en date du 14/12/2020 adressé au siège de l'AFP (mairie de Naves) à l'attention des membres de l'AFP, le Président de la CCVA demande l'accord du conseil syndical afin de réaliser des travaux de terrassement permettant en hiver le damage d'une plateforme d'accès sécurisée au refuge du Nant du Beurre, avec les objectifs suivants :

- les besoins logistiques du refuge
- l'accès des secours par tout temps sur un tracé damé
- canaliser les piétons et raquetteurs hors des zones avalancheuses
- éventuellement l'usage pour le ski de fond afin d'étendre le domaine jusqu'au refuge
- pas d'usage en été, compte tenu des zones humides et des parcs d'élevage.

Sur un tracé de 2400 m entre le Tovef et le refuge, permettant d'obtenir une pente régulière ne dépassant pas 15%, 5 secteurs mesurant au total 784mL nécessitent un terrassement.

Ces terrassements uniquement en déblai-remblai, sans apports de matériaux, seront enherbés pour retrouver un aspect naturel le plus rapidement possible.

Aucuns travaux ne seront réalisés sur les zones humides répertoriées.

La CCVA indique avoir déjà pris contacts et obtenu les accords des propriétaires concernés par les travaux.

Il est pris acte que le tracé initial a été modifié pour ne pas rajouter un nouveau terrassement dans le secteur à rhododendrons.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical donne son accord sur ce projet et demande que la CCVA profite de la présence d'engins pour aménager des passages canadiens qui faciliteront la cohabitation des promeneurs et des éleveurs en période estivale.

3/ Projet de chalet de bergers secteur Arcochons

La DDT et la Société d'Economie Alpestre de Savoie, qui accompagnent les éleveurs ovins face à la prédation, préconisent une amélioration des conditions de logement des bergers, notamment pour le troupeau de La Coire. Rencontrés sur place en septembre 2020 avec M. TAVAN, éleveur ovin, le président de l'AFP M. ABONDANCE, et le maire délégué, un emplacement a été imaginé en contrebas des chalets des Arcochons, qui appartiennent à des particuliers. La commune a commencé à étudier le projet qui coûterait entre 70 et 100 k€ et nécessiterait l'acquisition d'un terrain. Une subvention d'environ 70% serait accessible et le chalet serait ensuite loué à l'éleveur qui alors n'aurait plus à utiliser des caravanes peu confortables et génératrices de nuisances.

Le conseil syndical estime que l'emplacement envisagé est peut-être trop impactant en plein milieu d'une pâture et propose la recherche d'une plateforme sur un terrain communal (éventuellement à acquérir si nécessaire) afin de proposer à M. TAVAN qu'il investisse dans

BG

un chalet mobile et qu'il loue l'emplacement à la commune. Cette solution a l'avantage de ne pas trop coûter à la commune qui garde néanmoins la maîtrise de l'avenir.

4/ Questions diverses

4-1/ yourte à Plan Bernard : le conseil syndical est informé du projet d'installation d'une yourte par Benjamin LOMBARD à Plan Bernard, pendant la saison estivale, d'une surface de 20m² avec 4 couchages, sur son terrain (en propriété et en exploitation), en vue d'accueil à la ferme : sous réserve de l'accord de la mairie au titre de l'urbanisme, le conseil de l'AFP n'y voit aucune objection.

4-2/ information des propriétaires : il est suggéré que les propriétaires soient informés de qui exploitent leurs terrains.

4-3/ espaces hors AFP autour des chalets : une réflexion sera conduite sur les avantages et inconvénients de laisser une zone plus grande hors convention AFP autour des chalets d'alpages.

4-4/ achat d'un broyeur : l'achat d'un broyeur de branches par l'AFP permettrait de mettre ce matériel à disposition des propriétaires afin de mieux nettoyer sans faire d'écobuage (broyeur sur chenille avec remorque) ; ce matériel serait loué selon heures de travail avec un responsable qui met à disposition et réceptionne le matériel ; recherche de devis à mener en vue d'un examen par l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

**Le Président,
Bernard GSELL**

DEPARTEMENT de la SAVOIE
Association Foncière Pastorale de Naves
(AFP, autorisée par arrêté préfectoral)
Commune de LA LECHERE